

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Germinal, an V.

(Lundi 3 Avril 1797).

Détails des soulèvements qui ont eu lieu dans la province de la Marche, appartenant à l'état ecclésiastique. — Nouvelles de Russie. — Refus de la cour de Vienne de consentir à la neutralité de la ville de Francfort. — Moyens employés dans la Belgique pour éloigner des assemblées primaires les agrioulteurs les plus instruits. — Lettre du général Buonaparte sur la prise de la ville de Gorice.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 26 février.

La comédie française est supprimée; elle sera remplacée par une troupe allemande.

La religion & les mœurs ne fixent pas moins l'attention de l'empereur que les autres branches de l'administration de l'état. La fête des Trois-Rois a été célébrée avec une pompe extraordinaire: 20 mille hommes de nos troupes y étoient en grande tenue, & chaque soldat reçut de sa majesté un rouble; il fut aussi distribué au peuple & aux militaires, du pain & de l'eau-de-vie.

Les nouvelles monnaies ne portent point le nom entier de Paul, mais seulement la lettre initiale P; au revers on lit: *Non pour nous, mais pour ton nom.*

I T A L I E.

De Bologne, le 10 mars.

Toutes les lettres de la Marche parlent des mouvements qui sont arrivés dans cette province. Comme il est difficile de démêler la vérité dans des rapports très-différens, je me bornerai à un petit nombre de détails. A Jesi, les artisans & les paysans prirent les armes au nombre de cinq mille. Les deux bourgs de Santo-Vito & de Morro suivirent leur exemple. Tous ne s'étoient pas armés pour défendre leur religion et leur souverain; aussi l'expédition commença-t-elle par le pillage de plusieurs maisons & par d'autres excès: 500 Jésuits se portèrent à Morro pour s'unir à ceux de Santo-Vito; ils sommèrent le chef de la municipalité de Montelboëdo de leur fournir des munitions; celui-ci eut le courage de fermer ses portes, & de se refuser à ces demandes. Ils occupèrent ensuite plusieurs postes avantageux, & se retranchèrent avec quatre pièces de canon d'un très-petit calibre. La nouvelle de ce soulèvement étant parvenue à Ancône, on fit partir aussitôt quarante dragons qui, la plupart, furent victimes de la rage de ces furiens: cent hommes d'infanterie, qui étoient partis après les dragons, se battirent contre 1500

insurgés, les mirent en fuite & leur enlevèrent leur artillerie. Un corps de 1200 républicains passa par Morro, que les insurgés abandonnèrent à son approche, & alla à Jesi, qui éprouva la terrible vengeance des vainqueurs. Santo-Vito a été traité aussi sévèrement que Jesi; les paysans, qui avoient enlevé de force toutes les armes déposées à la maison de la municipalité, osèrent attenter les républicains, & plusieurs périrent les armes à la main. Ces mouvemens n'ont éclaté dans la Marche qu'après la conclusion de la paix. Dès qu'on a su que ce pays restoit sous la domination du pape, on a excité le peuple contre ceux qui se sont prononcés en faveur des Français.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 20 mars.

Notre ville s'étoit flattée que l'empereur donneroit son agrément à la neutralité qui lui a été accordée par la république française; mais bien loin de recevoir une réponse favorable, on doit lui avoir signifié que son contingent ordinaire de troupes, qui jusqu'ici a été de 900 hommes, va être porté à 12 cents.

L'ordre a été donné de mettre en état de défense la citadelle de Wurtzbourg; & 600 hommes sont employés aux travaux nécessaires.

On parle beaucoup d'un nouveau traité de commerce entre la Russie & la Prusse, dont il résulteroit beaucoup d'avantage pour Dantzick, Koenigsberg & d'autres ports prussiens de la Baltique. Au moyen de la rivière de Memmel, dont la source se trouve dans la partie de la Pologne tombée au pouvoir de la Russie, les villes de Memmel, Tilsit & Koenigsberg peuvent recevoir beaucoup de marchandises de Russie, & les faire passer avec avantage dans l'étranger.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 10 germinal.

Avant-hier au soir les cinq assemblées primaires de cette ville ont achevé la nomination des dix-sept électeurs que donne le canton de Bruxelles. Les jacobins avoient rallié toutes leurs forces pour tâcher d'influencer les dernières opérations; mais, malgré leurs intrigues & leurs vociférations, ils ont vu leurs projets entièrement déjoués.

par la sagesse & la fermeté des citoyens honnêtes. Les exclusifs ont eu la mortification de voir chasser ignominieusement d'une des assemblées le nommé Dellosse, officier municipal, en sa qualité de banqueroutier frauduleux; car, grace au ciel, on avoit choisi pour fonctionnaires publics tout ce que ce pays avoit d'hommes de cette trempe. Enfin, le choix des derniers électeurs répond au premier choix dont nous avons parlé; ils sont tous choisis parmi les familles les plus distinguées de la ci-devant noblesse, de même que parmi les banquiers & négocians estimés & dans le corps des avocats. Les assemblées primaires sont occupées actuellement à nommer les juges de paix. Après quoi il ne sera plus question que de procéder au choix d'une bonne magistrature dont cette ville a grand besoin.

Tandis que les habitans de Bruxelles montrent un patriotisme & une énergie louable pour éloigner des places des hommes qui en sont indignes, voici la manière dont on vient de s'y prendre pour dégoûter d'exercer leurs droits plusieurs communes rurales des environs qui montrent une haine égale pour les jacobins. Plusieurs de ces communes, & notamment le fauxbourg qui joint la porte de Louvain, viennent d'être mis brusquement à exécution militaire, afin de payer sur-le-champ les vingtièmes arriérés des années 1793, 94, 95 & 96. En conséquence, des détachemens de dragons y ont été envoyés aux frais des habitans, chez qui on les a mis en garnison, pour y vivre à discrétion. Il est évident que le principal but a été d'éloigner des assemblées les agriculteurs les mieux pensans, afin d'avoir, dit-on, ce qu'on appelle des électeurs solides. Cependant en quelques endroits on a su déconcerter ces trames nouvelles: les habitans les plus riches se sont rassemblés, & ont généreusement avancé l'argent nécessaire pour délivrer les communes jusqu'à ce que de nouveaux arrangemens soient pris. Courage, mes braves & honnêtes compatriotes; encore quelques jours, & je l'espère, vous serez administrés par d'honnêtes gens!

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Gorice, le 2 germinal, an 5.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directeur exécutif.

Citoyens directeurs, nous sommes entrés hier dans Gorice; l'armée ennemie a effectué sa retraite avec tant de précipitation, qu'elle a laissé entre nos mains quatre hôpitaux contenant 1500 malades, & tous les magasins de vivres & de munitions de guerre, dont je vous ferai passer l'état par le premier courrier.

La division du général Bernadotte s'est rendue hier à Camiza; son avant-garde & l'arrière-garde ennemie se sont rencontrées à Camina; le 19 régiment de chasseurs a chargé l'ennemi avec une telle impétuosité qu'il lui a fait 50 hussards prisonniers, avec leurs chevaux. Le général Massena a poursuivi l'ennemi jusqu'à la Ponteba.

Signé, BUONAPARTE.

A. Gentili, général de division, commandant en chef dans l'île de Corse, au citoyen Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Bastia, le 15 ventôse, an 5.

Mon général, le pays est tranquille; toutes les auto-

rités constituées sont en activité; elles se conduisent avec sagesse & modération; quoi qu'en disent les hommes méchans, qui se plaisent à calomnier leur pays, la vérité est une, & je dois la dire. Il n'y a pas eu de réaction ici, & il n'y en aura pas tant que l'on rendra justice au bon esprit qui dirige les réfugiés venus du continent, & contre lesquels je n'ai pas reçu, depuis six mois, une seule plainte; pas un acte de vengeance ni de ressentiment, particulier n'a eu lieu. Je n'aime pas les anarchistes, mais je hais les royalistes; & certes il n'y a ni des uns ni des autres parmi ceux que le citoyen Miot a nommés aux places administratives ou judiciaires.

Signé, GENTILI.

De Paris, le 13 germinal.

Depuis quelques jours des bruits de paix se répandent assez généralement; aujourd'hui ils paroissent prendre plus de faveur, sans qu'on cite un fait ni une autorité qui en garantisse la probabilité. On a parlé de négociation renouée à Bâle. On sait qu'il y a à Turin une espèce de petit congrès où l'on traite quelque affaire importante, & comme le général Clark y est depuis quelque temps, on ne peut croire qu'il y soit sans objet. On prétend que le roi de Prusse, appuyé du czar, pourroit être tenté du rôle aussi utile que glorieux de pacificateur de l'Europe, & l'on sait qu'il a de grands moyens de rendre très-efficace sa médiation; mais qui peut calculer toutes les combinaisons politiques qui contrarient les vues les plus sages, les intérêts les plus évidens? Quoi qu'il en soit, on assure qu'il y a un armistice convenu en ce moment entre toutes les armées françaises & autrichiennes.

Malgré tous ces bruits & toutes ces espérances de paix, nous craignons encore que ce vœu de tout ce qui porte un cœur humain, ne soit encore frustré de quelque temps. La guerre, outre les barbaries qui lui sont propres, est un état de désordre qui favorise tous les désordres; la paix ramène à l'ordre & ne convient qu'aux amis de l'ordre.

Nous ajoutons ici, sans aucune réflexion, le paragraphe suivant tiré du *Rédacteur* d'aujourd'hui.

« On parle beaucoup, depuis quelques jours, de prétendues ouvertures de paix faites par l'empereur; nous ne dirons pas jusques à quel point ces bruits sont fondés; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les ordres donnés de *démolir Mantoue* & de *combler le port de Trieste*, forcent probablement l'empereur à s'expliquer sur ses intentions définitives. »

On écrit de Marseille, en date du 2 germinal, qu'une division de deux frégates & de deux bricks est partie de Toulon, le 21 ventôse, mais qu'on ignore sa destination. On ajoute qu'on travailloit à force dans le même port à armer six vaisseaux de ligne & quatre frégates, sous les ordres du contre-amiral Brueys. Cette division devoit être en ce moment prête à mettre à la voile pour un but également inconnu.

Cinquième lettre sur les élections.

Le patriotisme existoit en France, on a voulu le rendre odieux: qu'a-t-on fait? des hommes ont dit: nous sommes

les patriotes; hormis notre corporation, nos fureurs & nos crimes, point de patriotisme.

L'amour de l'ordre renait en France; l'amour de l'ordre, qui n'est actif & vigilant que quand il se joint au patriotisme, veut-on l'arrêter dans ses progrès? il suffira que quelques sociétés se forment & disent: nous sommes l'ordre; quiconque n'a point été passif & muet depuis huit ans, n'aime point l'ordre; quiconque s'est laissé enthousiasmer par des idées de liberté & en porte l'amour au fond du cœur, n'aime point l'ordre.

Le dernier sophisme auquel de pareilles sociétés arriveroient bientôt, seroit de dire: quiconque n'est point présent dans le ressentiment & les vengeances n'aime point l'ordre.

Trop de lumières sont répandues à Paris; le malheur a formé des lieux trop sacrés, des rapprochemens trop doux, pour qu'un pareil système y prévaille jamais. Mais il peut se répandre ailleurs, soit dans les pays où les passions fermentent encore dans toute leur violence, soit dans ceux où l'ignorance, plus funeste encore que les passions, n'admet que les idées extrêmes, les seules qu'elle puisse concevoir.

Je crains tout de ce système d'exclusion. Avec lui, point de discord qui n'ait à renaître bientôt.

Je commence, dit l'un, par exclure tel orateur, tel écrivain, tous ceux qui ont été membres des trois premières assemblées. Quoi! n'y avoit-il aucun homme de bien dans ces assemblées? Vous-mêmes ne prononcez-vous pas hier avec vénération les noms de plusieurs? étoit-ce par un lâche calcul, parce qu'ils vous étoient utiles, que vous consentiez à les louer? Eh! quels adversaires plus puissans trouverez-vous contre tous les fléaux qui nous menacent encore, que ceux qui les ont bravés dès leur origine, qui les ont prophétisés? Vous craignez l'anarchie? eh bien, ils l'ont combattue lorsqu'elle se cachoit sous ces dehors si séduisants de la popularité; ils ont mis contre eux toutes les haines; ils ont servi les ennemis qui desiroient leur mort, & défié les factieux qui pouvoient leur donner. Que dis-je? la plupart d'entre eux ont. Je ne vois plus que quelques restes de cette assemblée constituante qui eût de grandes erreurs & ne pût tracer un plan, mais dans laquelle se développerent les grandes vertus & les talens les plus extraordinaires que la France ait contemplés. Cette assemblée a produit des factieux & même de profonds scélérats; mais la ligne de démarcation entre eux & leurs constans adversaires a été trop bien marquée par les échafauds & les supplices, pour que je la rappelle. Dites-moi, si Bailly & Laroche-Moult vivoient encore, vous les placeriez donc sur un bulletin de rejet, à côté des noms les plus exécrés & les plus vils assassins?

Moins de préventions vous animent peut-être contre les membres de l'infortunée minorité de l'assemblée législative; mais votre système d'exclusion est si beau que vous voulez le leur appliquer encore. Fort bien. Comptez pourtant dans les deux conseils le nombre de ceux qui militent avec courage pour défendre & la constitution & vos propriétés & vos vies, n'y distinguez-vous pas quelques membres sortis purs de l'assemblée législative, & rentrés dans le courageux encore au sein de la nouvelle assemblée, comme Dumas, Miraire, Pastoret, Vaublanc & Du-

nom de la convention, je vous vois plus effrayés; mais que c'est un malheur à jamais déplorable d'avoir

été membre de cette assemblée, dont la carrière a été long-tems remplie par la mort & la destruction. Cependant voulez-vous n'être pas injustes, réfléchissez que quelques-uns de ces hommes, (& je citerai ici Larivière & Lanjuinais), n'ont pas cessé un seul instant de protester, au milieu de toutes les haches de la mort, contre chacun des actes de la tyrannie, qu'ils ont été proscrits par elle avec plus de cruauté encore qu'elle n'en a employé contre chacun de nous, & qu'ils ne sont rentrés que pour élever constamment la voix en faveur de la justice & de l'humanité. N'avons-nous pas tous contracté l'habitude de bénir les noms de Boissy, de Pelet (de la Lozère) de Fernoat & de quelques autres. Si Paris se souvient encore du premier prairial, craindra-t-il aujourd'hui de témoigner sa gratitude à l'homme dont la fermeté contribua tant à sauver la France, à cette grande crise de la révolution?

Mais vous redoutez, dites-vous, dans ces hommes le trop long exercice du pouvoir. Vous voilà devenus des républicains bien jaloux. Vous ne pourriez, sans doute, vivre en Angleterre, où vous verriez sans cesse Fox, Sheridan & même l'ait rappelés à un gouvernement septennal. Quand on veut terminer une révolution, est-il bien sage de changer toujours les hommes de bien qui ont entrepris cette tâche? Amis exclusifs de l'ordre, vous l'êtes beaucoup de la nouveauté.

Mais il faut une autre lettre pour attaquer dans son ensemble cet absurde système d'exclusion.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Suite de la séance du 12 germinal.

Mathieu, comme nous l'avons dit, a fait un rapport sur les assemblées primaires de Rennes. En voici la substance.

Un foule de citoyens qui ont fait le service de la garde nationale, lorsque cette ville étoit en état de siège, ont réclamé le bénéfice de l'art. IX de la constitution, qui déclare citoyens, sans aucune condition de contribution, les Français qui ont fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la république. Leur demande, mise aux voix, a été adoptée par les assemblées, & ils ont en conséquence voté d'après cette décision. Est-elle fondée? le rapporteur ne le pense pas; cependant il ne propose point d'annuler les opérations des assemblées primaires de Rennes: il se borne à présenter un projet de résolution qui résout en général la question, & porte,

1°. Que le service de la garde nationale sédentaire dans les villes en état de siège, ne peut compter comme service dans les armées de la république;

2°. Que l'art. IX de la constitution ne s'applique qu'aux citoyens qui prouveront, par congés en règle, qu'ils ont fait une ou plusieurs campagnes pour l'affermissement de la république.

Madier s'oppose à l'adoption de ce projet: les faits qui vous ont été rapportés, dit-il, présentent deux questions distinctes. La première est de savoir si le service de la garde nationale dans les villes en état de siège, peut compter comme service dans les armées. L'affirmative me paroît inconstable. Comment en effet ne pas considérer

comme service militaire, le service réglé & constant que les habitans de Valenciennes, par exemple, ont fait durant le siège de cette place; lorsque la moitié d'entr'eux a péri les armes à la main? la même question a été agitée dans les départemens méridionaux, & les gardes nationales qui ont marché contre Toulon & Lyon, ont été admis à jouir du bénéfice de l'article IX de la constitution. La seconde question touche à la souveraineté du peuple. Que porte la constitution? que la qualité des votans sera jugée par les assemblées primaires, sauf à recourir aux tribunaux civils. Il n'appartient donc pas au corps législatif de s'en occuper.

Doulcet combat cette opinion; il ne pense pas que le service de garde nationale, même dans une ville en état de siège, puisse être réputé service militaire, & donner droit au bénéfice de l'article 9 de la constitution; car cet article, en déclarant que pour avoir les droits de citoyens, sans aucune condition de contribution, il faut avoir fait une ou plusieurs campagnes, n'a évidemment entendu parler que du service régulier fait dans les armées.

Dumolard appuie cette observation, & ajoute que s'il suffisoit d'avoir fait le service de garde nationale dans une ville en état de siège, pour jouir des droits de citoyen, il résulteroit que le directoire, en mettant telles & telles communes en état de siège, appelleroit à voter dans les assemblées les individus que la constitution en exclut: il demande donc l'ordre du jour sur le projet, & l'envoi au surplus d'un message au directoire, pour connoître ce qui s'est passé à Rennes.

Ces propositions sont mises aux voix & adoptées.

Séance du 12 germinal.

Divers citoyens réclament contre les opérations de leurs assemblées primaires; celles de ces réclamations qui sont appuyées de pièces, le conseil les renvoie à des commissions; il passe à l'ordre du jour sur les autres.

L'assemblée primaire de Châtillon ayant élu quatre électeurs, & ne devant en élire que trois, un membre propose d'annuler l'élection du quatrième. — Adopté.

On lit la rédaction de la résolution prise hier, qui déclare nulles les opérations de l'assemblée primaire de la Ferté-Bernard. Plusieurs membres en demandent le rapport; ils se fondent sur ce que les motifs de cette résolution étant que cette assemblée étoit composée de 903 votans, & qu'elle a élu cinq électeurs au lieu de quatre qu'elle devoit élire: elle n'a point, quant au premier objet, violé la constitution, & que le second ne concerne que l'assemblée électorale.

Duprat, par la même raison, demande le rapport de la résolution qu'on vient de prendre, relativement à l'assemblée primaire de Châtillon.

Ces deux propositions sont adoptées.

Le conseil met 1,326,574 liv. à la disposition du ministre de l'intérieur, pour payer des fournitures faites à la république par des négocians étrangers.

Canus présente le projet de résolution sur le paiement

des employés; il est adopté avec divers amendemens: la rédaction sera lue demain.

Thibaudau attaque un article qui défend de cumuler une pension & un traitement qui excéderoient ensemble 6000 liv. Si un homme a mérité une pension, dit-il, & qu'on le juge propre à une place dont le salaire est de 6000 livres, pourquoi ne jouiroit-il pas de la pension qu'il a gagnée, & du traitement qu'il gagne chaque jour? Un tel système ne convient qu'au régime où l'on vouloit tout niveler, la fortune comme les talens.

L'amendement de Thibaudau est adopté. Le conseil se forme en comité général pour s'occuper des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 13 germinal.

La discussion reprend sur la résolution relative à la pétition du citoyen Henri Lavière, concernant les créanciers des émigrés.

Crénière parle en faveur de la résolution; Tronchet & Picot parlent contre. — Elle est rejetée.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 11 germinal, qui enjoint à tous les juges & accusateurs publics de rester aux débats & aux procédures criminelles.

Bourse du 13 germinal.

Amsterdam.....60, 60 $\frac{1}{4}$.	Lausanne. 1 $\frac{1}{2}$ 30 j., 5 $\frac{1}{2}$ 3 m.
Idem courant.....58.	Londres..24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 24 l.
Hamb.....192 $\frac{1}{4}$, 190.	Inscrip.....3 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid.....11 l. 10 s.	Bon $\frac{3}{4}$9 l. 4 s., 3 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid effective..13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$40 l., 39 p. $\frac{9}{10}$ pert.
Cadix.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Mand.42s., 419 d., 42 $\frac{1}{2}$, 42
Cadix effect.....13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....102 l. 5 s.
Gènes.....93, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Livourne.....102 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 5 s.
Bâle....1 $\frac{2}{5}$ 50 j., 3 $\frac{1}{2}$ 3 m.	Quadruple.....79 l. 5 s.
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ bénéf.	Guinée.....26 l.

Esprit $\frac{5}{6}$, 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 370 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 10 s. — Café Martinique, 2 l. 3 s. — Idem Saint-Domingue, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 10 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 7 s. — Sucre de Marseille, 1 liv. 9 d. — Chandelle, 13 s. — Sel, 10 s. le $\frac{1}{2}$.

La Nature et l'Art, roman nouveau de madame Inchbald, auteur de *Simple Histoire*; traduit de l'anglais par M.....; 2 vol. in-18 de 400 pages. Prix, 2 liv. & 5 liv. 2 sols franc de port. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Vie du docteur Zimmermann, par M. Tissot. Prix, 1 liv. 10 s. & liv. franc de port. A Lausanne, chez Fischer & compagnie, libraires; & à Paris, chez Mourer & Pinparé, libraires, rue Saint-André-des-Arts, n° 45.